

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
Mme Pochon, rapporteure

ARTICLE 3

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« inscrits sur la liste mentionnée au premier alinéa du présent I. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement tirant les conséquences d'un autre amendement rétablissant le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture prévoyant la publicité « au fil de l'eau » de l'identité des auteurs de parrainage.